

ORGANISATION DU VOYAGE



CONSIGNES DE DÉPART :

Sauf indication contraire, les départs ont lieu le matin et les retours l'après-midi.

Au plus tard 15 jours avant le départ, vous recevez une Fiche de Départ. Elle vous indique le lieu et les heures de départ et de retour, l'adresse du lieu de séjour, les noms des encadrants et les numéros d'urgence.



TROUSSEAU / BAGAGES :

Une liste indicative des affaires à emporter vous est envoyée en même temps que la Fiche de Départ. Les affaires doivent être marquées au nom du vacancier.

Pour le confort et la sécurité des passagers, nous acceptons au maximum une valise (ou un sac), et un petit bagage à main par personne.



LIEUX DE RENDEZ-VOUS :

- **Nantes**, Gare de Chantenay ;
- **Saint-Nazaire**, Gare SNCF (parking, avenue Commandant l'Herminier) ;
- **Blain**, parking couvert du centre commercial E.Leclerc ;
- **Cholet**, parking du centre commercial Géant PK3 (hors week-ends) ;

Une prise en charge est possible en gare SNCF (Nantes et Saint-Nazaire).

Pour toute demande particulière, nous consulter.



TRANSPORT :

Chaque vacancier dispose d'une place dans le(s) véhicule(s). Les véhicules sont à disposition du groupe pendant toute la durée du séjour.

Le transport aller et retour du lieu de rendez-vous au lieu de séjour est intégralement compris dans le prix du séjour, sauf demande particulière. Il est effectué par l'équipe du séjour.

Le temps de trajet indiqué pour chaque séjour ou week-end correspond au temps minimum entre Nantes et le lieu du séjour. Il peut augmenter en fonction des lieux de rendez-vous choisis par les vacanciers.



DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU DÉPART :

Les originaux de : Carte d'invalidité ou Carte Mobilité-Inclusion (si vous en avez une), Carte vitale, Carte d'assurance mutuelle complémentaire + Carte d'identité et Carte européenne d'assurance maladie pour les séjours et excursions à l'étranger.

Si le vacancier ne les gère pas : les papiers doivent être remis à l'équipe le jour du départ, dans une enveloppe nominative.

Si le vacancier les gère : il conserve ses documents, qui sont placés sous sa responsabilité.